

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE
DES DOUANES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail

Clt : O-O
R-51

CIRCULAIRE N° 254 DU 08 JANVIER 1977

Diffusion Générale

OBJET : Contrôle du Commerce Extérieur.

LICENCES ET INTENTIONS D'IMPORTATION :

- PROROGATION
- DESIGNATION DES MARCHANDISES
- LIGALISATION

Réf. : AVIS AUX IMPORTATEURS N° 76-005 du 27-12-76.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, pour information,
L'AVIS AUX IMPORTATEURS N° 76-005 du 24 Décembre 1976, relatif
aux nouvelles dispositions adoptées par la Direction du Commerce Extérieur,
concernant

- la PROROGATION des licences et Intentions d'Importation,
- la désignation des marchandises SUR LES LICENCES, SELON LES TERMES
DU TARIF DES DOUANES,
- La LEGALISATION des licences et Intentions d'importation.

Ces nouvelles dispositions sont applicables à compter du
1^{er} Janvier 1977.

Les difficultés éventuelles d'application me seront
Signalées d'urgence. /-

AMPLIATIONS :

- Chambre de Commerce,
- Chambre d'Industrie,
- Chambre d'Agriculture,
- Syndicat des Entrepreneurs, BP. 464
- Syndicat des Industriels, BP. 1340
- SCIMPEX, BP. 20882

M.K. ANGOUA.

-Syndicat des Transitaires
s/c Directeur SOCOPAO, BP. 1297

Pour information,

2°) DESIGNATION DE LA MARCHANDISE

Pour des raisons de commodité de traitement mécanographique, la désignation des marchandises importées sur Licences, devra être faite, sous peine de rejet, selon les TERMES DU TARIF DES DOUANES.

Rappelons par ailleurs que seuls les importateurs attributaires de quotas au titre du programme d'Importation sur Licence pour l'année 1977, seront habilités à déposer des titres pour les produits pour lesquels ils ont soumissionné.

3°) LEGALISATION DES LICENCES ET INTENTIONS D'IMPORTATION

- **Les demandes de Licences et Intentions d'importation seront établies en 4 exemplaires, et accompagnées de 3 factures proforma.**

- **Les Intentions d'importation seront légalisées uniquement par une étiquette, collée sur le document, dans la case "VISA DU COMMERCE EXTERIEUR".**

- **Les Licences d'importation seront légalisées par le CONTRESEING du Directeur du Commerce Extérieur apposé sur le même type d'étiquette.**

L'étiquette, éditée par l'ordinateur seulement si le document est acceptable, portera le numéro de la Licence ou de l'Intention d'importation, la date de délivrance et éventuellement la mention DISPENSE, si l'importation envisagée déroge au contrôle avant embarquement.

ABIDJAN, le 27 Décembre 1976

Jules NENEBI.

PROROGATION DE VALIDITE N°

1

2

5

Licence ou Intention (1) d'importation N° -----

Emise le-----

Bénéficiaire-----

6

7 12

7 12

Code importateur-----

Bureau de dédouanement-----

Désignation de la Marchandise-----

Nomenclature Douanière-----

A été prorogée de 6 mois, jusqu'au : -----

13 18

ABIDJAN, le

Le Directeur du Commerce Extérieur

A présenter en 4 exemplaires

Joindre un exemplaire de la licence ou intention d'importation.

(1) Rayer la mention inutile.